

LE LANDREAU

Circuit des Marais

Nous vous informons que le **Circuit des Marais n'est plus praticable dans sa configuration de boucle intégrale de 14 Km.**

En effet, en raison du changement de destination de certaines parcelles privées, **certains tronçons du sentier ne sont plus accessibles** (notamment entre le Bas Plantis et Bas-Briacé). Cette zone ne pouvant être déviée pour le moment, **le circuit ne peut donc plus être pratiqué en intégralité dans sa configuration de boucle.**

C'est la raison pour laquelle nous avons retiré la fiche randonnée de ce circuit pour **éviter tout désagrément à ceux qui souhaiteraient s'engager sur ce circuit alors qu'il ne peut plus être bouclé.**

Nous vous rappelons qu'il existe **2 autres sentiers balisés** sur la commune du Landreau dont vous pouvez télécharger les fiches

Circuit des piliers : fiche N° 41

Circuit des ombrages : fiche N°42

Merci de votre compréhension